

RESOLUTION SUR LES ETATS DE LA
LIGNE DE FRONT ET LES AUTRES ETATS VOISINS

Le Conseil des Ministres de l'OUA, réuni en sa Cinquante-cinquième session ordinaire à Addis Abéba, Ethiopie, du 24 au 28 Février 1992,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire Exécutif et des Commissions Permanentes;

Gravement préoccupé par la situation de sécurité précaire qui prévaut en Afrique Australe en raison du système inhumain et odieux de l'apartheid;

Pleinement conscient des lourds sacrifices que les Etats de la Ligne de Front continuent à consentir pour la lutte en vue de la libération totale de l'Afrique;

1. **FELICITE** les Etats de la Ligne de Front et les autres Etats voisins pour les sacrifices qu'ils ne cessent de consentir et pour leur soutien au peuple d'Afrique du Sud dans la lutte légitime qu'il mène contre l'apartheid et le colonialisme.

2. **LANCE UN APPEL** aux Nations Unies et à l'ensemble de la Communauté Internationale afin qu'ils continuent à accorder toutes les formes d'assistance à la nouvelle nation de la Namibie pour lui permettre de consolider ses institutions gouvernementales et d'assurer la sécurité et le développement économique dans le pays.

3. **REAFFIRME** que Walvis Bay et les îles au large font partie intégrante du territoire namibien dont les frontières méridionales s'étendent jusqu'au milieu du Fleuve Orange, et **DEMANDE** instamment la réintégration au plus tôt de ces territoires au sein de la Namibie, conformément à la Résolution 423 (1978) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

4. **CONDAMNE** le régime de Prétoria pour avoir utilisé d'anciens membres des infâmes Koevoet, SWAFF, Bataillon 32 et toutes les forces mercenaires déployées contre la majorité opprimée et **LANCE UN APPEL** pour leur démantèlement immédiat.

5. **FELICITE** le Président Jose Eduardo dos Santos de la République Populaire d'Angola et le Président Joaquim Chissano de la République du Mozambique pour les importantes initiatives qu'ils continuent de prendre dans leurs pays respectifs en vue de la réconciliation nationale, de l'harmonie et d'une paix durable.

6. **SE FELICITE** de la signature de l'Accord de paix conclu en Angola entre le gouvernement de la République Populaire d'Angola et l'UNITA, et **PRIE** la Communauté internationale d'aider à sa mise en oeuvre et à la reconstruction de l'Angola.

7. **REPERTE** l'appel qu'il a lancé à la Communauté internationale afin qu'elle soutienne les efforts déployés par les gouvernements de l'Angola et du Mozambique en vue d'arriver à la réconciliation nationale et à la reconstruction de la Namibie, et **PRIE INSTAMMENT** :

a) le Gouvernement de la Namibie de :

i) poursuivre ses efforts pour :

8. **RENOUVELLE** l'appel qu'il a lancé à la Communauté Internationale afin qu'elle accorde toute assistance possible aux Etats de la Ligne de Front et aux autres Etats voisins pour permettre le redressement de leurs économies après des années de destabilisation.